|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Contrat de maintenance et hébergement |  |  |



Je soussigné M./Mme CROCHE dénommé « Le Client ». La souscription par « Le Client » d'un contrat de maintenance et d'hébergement d'un site internet auprès de **Jpyz** vaut acceptation des présentes conditions générales du contrat sans restrictions.

Les parties étant ci-après dénommés conjointement les « Parties » et individuellement une « Partie »

***Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :***

**ARTICLE 1 : Objet du contrat**

**Jpyz** offre des services de maintenance et d’hébergement de site web. **Jpyz** propose aussi des sauvegardes régulières permettant la restauration de celui-ci. Les conditions de maintenance du site web concerne strictement les mises à jour de sécurité. Les mises à jour graphique n’y sont pas inclus. Il en est également de même pour l’ajout de composant. L’hébergement de site web aura un coût mensuel élevé à 170 euros par mois pour un espace de stockage de 500 Go.

**ARTICLE 2 : Résiliation du contrat**

Le contrat peut être résilié à tout moment par l’un des deux parties incluant un délai maximal de 2 mois. **Jpyz** remettra une copie du site internet à la suite de la résiliation du contrat avec lequel le Client pourra réinstaller le site sur un autre hébergement. Aucune aide pour cette installation n'est incluse dans le contrat de maintenance. Ceci peut se faire dans le cadre d'une prestation supplémentaire facturée avec accord préalable du Client.

**ARTICLE 3 : Règlement / Acompte**

En cas d’infraction aux Articles du contrat par le Client, **Jpyz** se réserve le droit de résilier le contrat sous 7 jours ouvrables. En cas de problème relatif au paiement ou autre incident, le contrat se verra

résilier. En cas de défaut au paiement, la bibliothèque de Péronnas se verra dans l’obligation de payer le montant demander, ce à quoi le contrat se verra résilier. Les retards de paiement seront avec intérêt de 1% par jours de retard avec un délai maximum de 5 jours pour financer l’hébergement.

**ARTICLE 3 : Accessibilité**

**Jpyz** s’engage à rendre accessible le site internet en permanence de la meilleure qualité possible. Cependant **Jpyz** se réserve cependant le droit de suspendre ponctuellement et brièvement l’accessibilité aux serveurs pour des interventions de maintenance ou d'amélioration visant au bon fonctionnement de ses services, sans droit à indemnité.

Date de signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

|  |
| --- |
|  |
| Signature du Sous-Traitant : Signature de L’entrepreneur Principal : |